



Tous égaux devant les défibrillateurs ?

Les collectivités publiques cherchent à mettre en place un réseau de défibrillateurs pour sauver des vies et tentent de former du personnel à cet effet. Cet effort est lié à un investissement non négligeable, notamment pour les communes.

Après avoir fait le tour de quelques institutions tels les EMS, qu'elle ne fut pas notre étonnement lorsque nous avons constaté que la plupart des EMS ne possèdent pas de tels appareils, alors que le personnel y est formé. La raison ? « Pas d'acharnement, la mission première est l'accompagnement, pas celle de sauver des vies ». Surprenant, n'est-il pas ?

Dès lors, l'auteur de la question s'inquiète quelque peu, étant plus proche de l'ère des EMS que des crèches.

D'où, nos questions au Gouvernement :

1. Doit-on faire l'achat d'un défibrillateur personnel avant d'entrer dans les EMS ?
2. Plus généralement, est-ce acceptable qu'un EMS ne possède pas de tels appareils
3. Les futurs résidents sont-ils informés de l'accent donné sur l'accompagnement plus que sur le maintien en vie ?
4. Doit-on se satisfaire de cette situation ?
5. Le risque du corps soignant de vivre une fois une telle situation ne suffit-il pas pour l'équipement des EMS ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 18.12.2018

Pour le Groupe UDC

Jean Lusa